



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا . ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

22^e SESSION ORDINAIRE

Addis-Abéba - 27 février 3 Mars 1974

CM/ 564 (XXII)

TRANSPORT COMBINE DE MARCHANDISES



CM0564

MICROFICHE

TRANSPORT COMBINÉ DE MARCHANDISES

1. S'inspirant des recommandations sur "l'infrastructure et les Transports," de la Conférence Ministérielle africaine sur le commerce, le développement et les problèmes monétaires (Abidjan, mai 1973), la 21^e session du Conseil des Ministres de l'OUA a adopté la résolution CM/Res.313(XXI) sur le TRANSPORT INTERMODAL INTERNATIONAL.

Cette Résolution invite le Secrétaire Général administratif de l'OUA en collaboration avec le Secrétaire Exécutif de la CEA et le Secrétariat général de la CNUCED à convoquer une conférence des experts africains dans le domaine du transport maritime et spécialement le transport intermodal international (transport par conteneurs) en vue d'étudier les incidences économiques et sociales de ce mode de transport sur le développement de l'Afrique tout en préparant une position africaine commune en vue de la rédaction de la Convention sur le transport international Combiné des marchandises.

Etudiant les voies et moyens de mettre en application cette résolution, l'OUA et la CEA ont décidé de convoquer 3 réunions sous-régionales communes sur les "OPERATIONS DE TRANSPORTS COMBINÉS" en Afrique:

- Afrique de l'Est : Nairobi, février 1974
- Afrique de l'Ouest et du Centre: Lagos, Mars-Avril 1974
- Afrique du Nord: Alger ou Rabat, septembre 1974.

Dans la préparation et la mise sur pied de ces réunions sous-régionales, les organisateurs se sont assignés 4 buts et objectifs fondamentaux qu'il convient d'énumérer brièvement ici:

- a) Celui de COOPERATION d'abord: pour que les pays coordonnent et harmonisent leurs politiques et leurs planifications (programmation) de transports en vue d'amorcer une réelle coopération économique inter-régionale et inter-africaine.
- b) Celui de programmation et d'investissement ensuite: afin d'étudier globalement les améliorations importantes à apporter à l'infrastructure de la sous-région et les investissements correspondants et de mobiliser les moyens financiers à cet égard - après avoir, bien entendu, analysé les besoins du commerce et de l'industrie des sous-régions africaines susmentionnées en ce qui concerne les transports multinationaux pour les 10 ans à venir.
- c) Celui de préparation enfin: afin d'amorcer l'approche d'une attitude et d'une position africaines communes pour la conférence mondiale sur l'étude de la Convention sur le transport international Combiné des marchandises.
- d) Tenir largement compte des problèmes particuliers qui se posent aux pays sans littoral.

REUNION DE NAIROBI SUR "LES OPERATIONS DE TRANSPORTS
COMBINES" EN AFRIQUE DE L'EST

5. La réunion sous-régionale commune sur les opérations de transports combinés en Afrique de l'Est, organisée conjointement par l'OUA, la CEA et la Communauté Est-Africaine, s'est tenue à Nairobi du 4 au 15 février 1974 au Kenyatta Conference Centre.
6. Les pays suivants étaient représentés à la réunion: Botswana, Burundi, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zaïre et Zambie. En outre les observateurs des organismes suivants ont participé aux travaux de la réunion: ONU (New York), PNUD, CNUCED, OMS, OACI, OIT, BIRD, OUSA, BAD, Université de Nairobi.
7. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre de l'Energie et des Communications du Kenya a souligné l'importance des transports combinés en Afrique de l'Est qui allaient développer le commerce intra-régional.

De leur côté, le Secrétaire général administratif de l'OUA, chargé du département Economique et social, le Secrétaire général de la Communauté Est-Africaine et un représentant de la CEA ont développé le thème général de l'ordre du jour de la réunion, à savoir la coopération économique.

Ils ont insisté sur la nécessité de politiques et de planification communes dans le domaine des transports mais englobant aussi le commerce, le tourisme et les contacts sociaux intra-africains.

8. Le bureau se composait comme suit:

- Président : Communauté de l'Afrique Orientale
- Vice-Président : Zaïre
- Vice-Président : Zambie
- Rapporteurs : Burundi, Kenya, Swaziland.

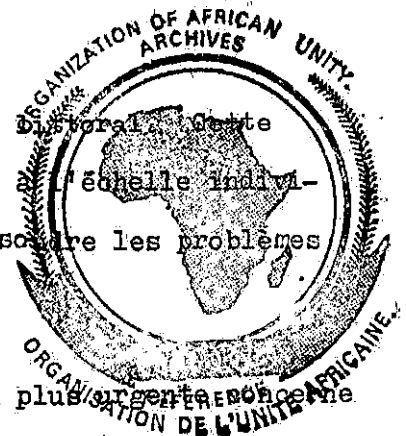
9. Comme résultat de la réunion, les participants ont élaboré cinq recommandations principales à l'intention de la Conférence des Ministres des Transports de la sous-région à convoquer ultérieurement.

- La première recommandation, qui embrasse le domaine de coopération et de coordination dans le domaine des transports propose à la Conférence des Ministres des Transports de l'Afrique de l'Est la création et la mise sur pied d'une Commission Intergouvernementale Permanente des Transports comme outil de cette coopération.

Mais cette commission devra être en harmonie avec l'existence des comités sectoriels des Transports et Communications des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre.

10. La deuxième recommandation concerne les pays sans littoral. Cette recommandation embrasse toutes les actions requises tant à l'échelle individuelle, bilatérale, régionale et internationale pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays sans littoral.

11. La troisième recommandation (Annexe I), qui est la plus urgente concerne la préparation de la Convention sur le transport international combiné des marchandises. Cette recommandation prie d'abord les pays membres de faire parvenir à l'OUA et à la CEA leur position et leur point de vue sur le problème



du transport combiné avant la fin du mois d'avril 1974. Elle recommande à l'OUA et à la CEA, en collaboration avec la CNUCED d'entreprendre la préparation d'une prise de position africaine commune pour la rédaction de ladite convention sur la base de renseignements des pays, des discussions des réunions sous-régionales et des déclarations de l'OUA et de la CNUCED à la Conférence sur ce sujet. Enfin, elle invite l'OUA d'inscrire la question à la 22^e session du Conseil des Ministres de l'OUA en vue d'arriver à une position africaine commune. S'agissant du paragraphe 2 de la recommandation, le Secrétariat général de l'OUA voudrait convoquer une réunion des experts africains dans le domaine du transport international combiné des marchandises. Cette réunion étudierait à fond le problème et redigerait une prise de position africaine commune qu'on enverrait au Groupe Intergouvernemental Préparatoire de la Convention.

12. La quatrième recommandation principale concerne l'adoption des travaux et conclusions des divers modes de transport.

Dans l'organisation de la réunion, des groupes de discussions chargés des divers modes de transport avaient été constitués:

- Groupe "transport routier"
- Groupe "transport par chemins de fer et par voies navigables intérieures"
- Groupe "transport maritime"
- Groupe "transport aérien".

Le but étant d'analyser secteur par secteur et en détail la situation de chaque mode de transport dans la sous-région, de décrire les besoins de coopération et de coordination et d'en proposer des recommandations concrètes. Ces recommandations devant être portées à l'attention de la Conférence des Ministres des transports de la sous-région.

13. Enfin, la 5^{ème} recommandation principale demande à l'OUA en collaboration avec la CEA et la Communauté Est-Africaine d'organiser et de convoquer une conférence des Ministres des Transports de l'Afrique de l'Est au plus tard en juin 1975. Cette conférence devant analyser les études et les propositions de cette réunion sous-régionale et d'en recommander la mise à exécution.

A la lumière de ce qui précède, le Conseil a demandé :

- a) d'appuyer la date spécifique proposée par le Secrétariat pour la convocation d'une conférence des experts en application de la Résolution CM/Res.313(XXI). La date proposée est le 25 juillet 1974;
- b) d'appuyer la proposition du Secrétariat d'avancer la réunion de la sous-région Nord-Africaine sur le transport commun de façon à permettre que les décisions prises à la réunion puissent être examinées par les experts à leur réunion de juillet. L'intention du Secrétariat est de demander que la réunion de la sous-région Nord-Africaine soit avancée d'une semaine au plus tard avant celle des experts. Toutefois, à leur propre initiative, ils peuvent se réunir, si cela leur convient, à n'importe quelle date entre le 15 avril et le 15 juillet 1974;
- c) de donner l'autorisation au Secrétariat de l'OUA, en collaboration avec la CEA si nécessaire, avec la CNUCED, d'obtenir des experts et de les mettre à la disposition des membres africains au IPG pour leurs deuxième et troisième sessions; et
- d) d'appuyer l'intention du Secrétariat de suivre de près les activités de l'IPG et de s'y faire représenter effectivement si besoin en est.

RECOMMANDATION NO. 3PREPARATION DU PROJET DE CONVENTION SUR
LE TRANSPORT INTERNATIONAL INTERMODAL

La réunion sous-régionale sur les dispositions concernant le transport combiné en Afrique de l'Est,

Prenant Acte du rapport de l'OUA, de la CEA et du CNUCED, selon lequel la rédaction de la convention sur le transport international intermodal de marchandises, serait en cours;

Conscient de l'importance de la convention sur le transport international intermodal, qui doit être rédigée par l'IPG sous les auspices du CNUCED, et doit être soumise pour examen à la Conférence des plénipotentiaires qui sera convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975;

Impatient d'arriver à une position africaine commune sur tous les aspects d'un tel projet de convention;

Considérant avec appréhension le potentiel économique, les incidences sociales et politiques de ce projet de convention pour les économies africaines;

1. RECOMMANDE que l'OUA, la CEA et la Communauté est-africaine, en coopération avec le CNUCED, entreprennent la préparation d'un rapport basé sur la réunion sous-régionale sur les dispositions concernant le transport combiné en Afrique de l'Est, afin de contribuer à arriver à une position africaine commune;

2. PRIE INSTAMMENT les Etats membres de faciliter le travail de l'OUA, de la Communauté est-africaine et de la CEA en communiquant d'ici la fin d'avril 1974 leur point de vue sur les problèmes du transport combiné;

3. DEMANDE à l'OUA, au nom des initiateurs du projet, d'inclure ce sujet à l'ordre du jour de la 22ème session du Conseil des Ministres, afin d'arriver à une position africaine commune.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1974-03

Combined Transport of Goods

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9221>

Downloaded from African Union Common Repository